

Paris, le 23 JAN. 2015

DIRECTION DE L'ORGANISATION
MÉDICALE ET DES RELATIONS AVEC LES
UNIVERSITÉS (DOMU)

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Ligne directe : (33) 01 40 27 31 19
Secrétariat : (33) 01 40 27 31 20
Télécopie : (33) 01 40 27 38 53

Madame Françoise Sabotier-Grenon
Adjointe au Directeur de GH
HU Paris Ile-de-France Ouest

Lettre de mission

LA DIRECTRICE

Dans le cadre de la mise en place des groupes de travail thématiques à l'issue de la conférence des conférences, et dans le cadre de la mise en place à l'APHP d'un centre qui regroupera à Cochin plusieurs activités chirurgicales ophtalmologiques (Hotel Dieu, Laribosière et Necker adulte), vous avez accepté de piloter le groupe « ophtalmologie ». Vous serez accompagnée dans ce pilotage du Professeur Jacques Duranteau en tant que représentant de la CME et du Docteur Sophie Cohen, référente chirurgie à la DOMU.

En accord avec le directeur général et le président de la CME, je tenais à vous indiquer les orientations des réflexions que vous aurez à mener et qui porteront plus particulièrement sur:

- Comment construire, de la manière la plus cohérente possible, l'offre de soins en ophtalmologie parmi les différents établissements de l'APHP et dans la perspective de la structuration d'une offre graduée ?
- Comment garantir les investissements nécessaires à une discipline nécessitant des équipements de plus en plus *high-tech* et coûteux ?
- Quel est le périmètre des missions d'offre de soins publics en ophtalmologie : au-delà de la chirurgie et des maladies oculaires complexes, les soins courants (lunettes, lentilles de contact, consultations de dépistage) font-ils partie des missions ? Quelles interactions entre ces missions ?
- Quelle perspective de coopérations interprofessionnelles dans le domaine de l'ophtalmologie ?

- Quel doit être le positionnement spécifique de l'AP-HP en ophtalmologie par rapport au CHNO des XV/XX et à la Fondation Rothschild ?
- Comment articuler activité clinique et recherche en ophtalmologie à l'APHP ?
- Comment préserver l'attractivité de l'exercice public en ophtalmologie pour les praticiens ?
- Est-il pertinent d'envisager à l'échelle de l'AP-HP un système d'information pouvant gérer les données provenant des nombreux appareils d'imagerie spécifiques de la discipline (angiographie rétinienne, OCT, topographes, microscopes spéculaires, etc...) ?

Nous souhaitons disposer des propositions du groupe de travail pour le mois de mars 2015 dans la perspective des conférences budgétaires et stratégiques.

Je vous remercie pour votre implication et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Christine Welty

Copie : M. Hirsch
Pr L. Capron